

PRIME D'EQUIPE, "VERSION 2012 !"



- ⇒ Pas de revalorisation,
- ⇒ Pas d'amélioration,
- ⇒ Pas de négociation !

**La Direction du Courrier en a décidé ainsi !!!
Unilatéralement !!! Bonne Année !!!**

- **Aucune concession !**

Les modalités de calcul de la prime d'équipe pour 2012, qui sera versée en 2013, ont été imposées une fois de plus aux organisations syndicales ! Alors que 2 heures plus tôt, Nicolas Routier, Directeur du Courrier, annonçait haut et fort qu'il souhaitait un dialogue social constructif en 2012, les représentants du Siège et la DRH refusaient ensuite de bouger la moindre virgule au document présenté en CDSP qui, il faut le rappeler signifie : Commissions de Dialogue Social de la Poste. Ceci augure mal de ce qui va se passer durant toute cette année !

- **Les victimes d'accident de travail pénalisées lourdement !**

Outre les blessures physiques qu'un accident peut entraîner, outre les conséquences psychologiques qui peuvent en résulter, outre le fait que l'on peut se trouver ensuite en arrêt de travail et voir sa prime une première fois amputer de façon considérable, outre le fait que l'accident peut avoir été causé par un tiers et que la responsabilité du Postier ne soit mis en cause, nous sommes malgré tout au regret de vous dire que vous serez pénalisés une deuxième fois sur le montant de votre prime en raison des objectifs imposés en matière d'accident !

C'est inadmissible !

Pour peu que votre tournée soit restée à découvert et que vous ayez eu un arrêt suite à cet accident, attendez-vous à bientôt devoir donner de l'argent à votre Directeur !!!

- **Un nouvel objectif national : la réduction du taux d'instance.**

Pour 2012, un nouveau critère national fait son apparition : le taux d'instance des lettres recommandées et colis. Il remplace l'indicateur « tournées à découvert » qui devient un critère local.

La Direction souhaite fortement réduire les produits avisés pour diminuer le temps de back office dans les Centres Courrier. Cette mesure lui permettra dans un second temps de réduire la contribution qu'elle paie à la Direction de l'Enseigne.

- **Vous avez dit prime motivante ?**

- **La C.F.T.C. n'a pas manqué de souligner toutes les incohérences liées aux modalités de calcul de cette prime.** En réponse, La Poste est fière d'annoncer que le nombre de postiers qui perçoivent la prime est en augmentation et les sommes versées plus conséquentes. La moyenne versée en 2011 pour 2010 « serait » de 270€, contre seulement 232€ en 2010 pour 2009.

Mais La Poste « ne nous dit pas tout » et oublie de nous signaler que la moyenne des calculs est faite sans tenir compte des équipes qui sont à zéro pour leur prime FA.



C.F.T.C.

Facteur d'Avenir

• **Quelques rappels importants du texte à faire appliquer.**

La détermination des résultats attendus pour chaque équipe relève de la responsabilité du Directeur d'Etablissement. Elle fait suite à une phase préparatoire d'échanges avec l'encadrement de l'Etablissement et avec les membres de l'équipe.

Le Directeur d'Etablissement, in fine, doit valider les indicateurs et objectifs de chaque équipe en fonction des enjeux locaux.

Conformément à la formation Management de la Performance avec la Prime d'Equipe, le suivi, la communication et l'affichage des résultats de chacune des équipes sont réalisés au sein de l'Etablissement.

La C.F.T.C. rappelle que cette prime, instaurée au lancement du projet Facteurs d'Avenir, n'a aujourd'hui plus aucun effet motivant. Les efforts imposés aux équipes sont de plus en plus lourds alors que le montant de la prime ne bouge pas.

Au désormais célèbre « travailler plus pour gagner plus », La Poste répond par « travailler plus pour rien de plus », mais au détriment de sa santé.

Non seulement elle est soumise à beaucoup trop de contraintes, mais en outre ses critères d'attribution sont plus déstabilisants que motivants. **Elle est surtout insignifiante au regard de tous les sacrifices qu'elle impose.**

La CFTC souhaite que La Poste se penche aujourd'hui sérieusement sur les vraies problématiques de ses agents. Elle désire une prime d'équipe revue à la hausse, qui soit une juste rétribution des efforts consentis et qui soit débarrassée de tout indicateur injuste. C'est à ces conditions que La Direction du Courrier pourra remotiver ses facteurs.

La C.F.T.C. à votre écoute.

N'hésitez pas à contacter vos représentants C.F.T.C., pour toutes doléances concernant la prime d'équipe.

La C.F.T.C.

Votre syndicat de proximité.

Bulletin d'adhésion

Fédération C.F.T.C. des Postes et des Télécommunications 100 avenue de Stalingrad 94800 VILLEJUIF

Je soussigné,

Nom :Prénom :

Adresse

.....
.....

Code Postal :Ville.....Tel.....

Secteur des Postes

Lieu de travail/Bureau

Fonctionnaire Salarié de droit privé Cadre Non Cadre

Déclare adhérer à la Fédération C.F.T.C. des Postes et des Télécommunications

A.....Date.....Signature.....

Votre cotisation mensuelle est égale à 0,61% de votre salaire net diminué éventuellement du supplément familial versé par l'employeur. Depuis le 1^{er} janvier 2005, 66% du montant annuel de votre cotisation est déductible de vos impôts. Une adhésion vous assure l'envoi de journaux gratuits : « Lien Syndical », « Fonction Publique », « La Vie à défendre »).